

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens le Samedi à 7h30, et pour les confirmations à partir de 8h30 le Dimanche.

Les jugements commenceront à 9 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

RESPECT DU SITE / LOGEMENT

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le lieu et les abords de l'exposition. Aucune divagation ne sera tolérée. Un chien non tenu en laisse pourra être disqualifié à l'exposition. Des sacs à excréments et des poubelles seront mis à disposition sur l'exposition. Par respect pour les bénévoles et pour la propreté de l'exposition, nous demandons à chaque participant de ramasser les excréments de son(ses) chien(s).

L'exposition est sans cage.

SORTIE DES CHIENS

Les chiens aptes à concourir pour les titres de Meilleur mâle, Meilleure femelle, Meilleur de race devront se présenter pour le classement final. Les autres seront libres de quitter ou non l'exposition après le jugement de leur classe.

Les chiens participant à la confirmation et/ou au TCN devront (re)venir pour la deuxième journée de l'exposition.

RESTAURATION

Un stand boissons et restauration rapide sera installé sur le lieu de l'exposition.

Le samedi soir sur réservation, un repas est proposé aux exposants et aux visiteurs.

AFFICHAGE

Il est interdit de faire signer une pétition, quel qu'en soit l'objet, sans l'accord de la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

Le contrôle du vétérinaire se déroulera entre 7h30 et 9h.

Tout chien n'ayant pas passé le contrôle vétérinaire ne pourra pas participer à l'exposition.

La décision du service vétérinaire est sans appel.

En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle aura engagés.

ENGAGEMENTS

L'exposant doit impérativement être propriétaire du chien qu'il engage à l'exposition. Il est interdit à quiconque d'engager un chien dont il n'est pas au minimum co-propriétaire. A défaut, l'inscription sera annulée, mais le montant de l'engagement restera acquis à la société organisatrice.

Le chien peut être présenté par toute personne au choix de l'exposant, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens Altdeutscher Schäferhund avec pedigree. Ceux sans pedigree sont admis uniquement dans le cadre d'une demande de reconnaissance à titre initial.

Seront refusés :

- a) Les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf omission ou erreur informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, sauf en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

Les engagements resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

La feuille d'engagement doit être accompagnée du règlement correspondant, libellé à l'ordre de l'UCFAS (sauf si ce règlement a été fait précédemment par virement).

La feuille d'engagement et le paiement devront parvenir à l'UCFAS dans les 5 jours suivants l'inscription, et celle-ci ne deviendra définitive qu'à réception de ces documents. A défaut, et en particulier en cas de clôture anticipée des inscriptions, l'engagement pourra être annulé.

Un accusé de réception sera envoyé par mail au plus tard 8 jours avant l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements aura lieu au plus tard à la date indiquée sur le site, mais pourra intervenir plus tôt (sur décision des organisateurs) si le nombre maximal de chiens inscrits est atteint avant.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout engagement qu'ils croiraient ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de le rembourser intégralement même après l'avoir accepté.
2. Les engagements ne seront pas remboursés pour les chiens
 - a) refusés par le Service Vétérinaire
 - b) qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle.

Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou par un expert-confirmateur).

Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

CONFIRMATION

Les juges devront refuser toute confirmation si le propriétaire n'a pas le pédigrée original. En cas de non présentation du pédigrée, le chien ne pourra prétendre à la confirmation au titre de la descendance et sera ajourné.

Les résultats officiels des radiographies des hanches et des coudes seront aussi demandés. Si toutefois ces radiographies ne sont pas encore faites ce jour-là, les résultats pourront être envoyés plus tard et le document officiel de la confirmation sera envoyé à leur réception.

PRESENCE SUR LES RINGS

Pendant le jugement des classes et pendant les confirmations, hormis les personnes faisant partie de la table de jugement (juge, assesseur, secrétaire, traducteur, commissaire de ring), et éventuellement les photographes ou la presse, seul le chien et son présentateur pourront être présents sur le ring. Aucune autre personne ne devra intervenir.

RESPECT DES CHIENS

Le port d'un collier étrangleur de type "torquatus" ou autre est formellement interdit sur le site de l'exposition.

ORDRE DE PASSAGE

Le planning de jugement des classes et le planning des confirmations seront établis par les organisateurs après la clôture des inscriptions.

RECLAMATIONS

Toutes les réclamations fondées sur le présent règlement (à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel), devront être formulées par écrit dans les 2 semaines suivant l'événement qui les aura motivées.

SANCTIONS

Seront passibles d'une sanction :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre.
- Ceux qui n'auront pas respecté le site de l'exposition ou le logement occupé.

Les sanctions prononcées pourront être, selon la gravité des faits :

- un avertissement
- une disqualification du(des) chien(s) présenté(s),
- une exclusion temporaire, voire définitive, des manifestations organisées par l'UCFAS.

MODIFICATIONS CORPORELLES

Tout chien ayant subi une modification corporelle à des fins curatives (queue, oreille, ergo, dent...) pourra participer aux manifestations sous réserve de joindre un certificat vétérinaire au moment de l'inscription du dit chien.

RESPONSABILITÉ

La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

VACCINATIONS RECOMMANDÉES

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ÉTRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France de chiens étrangers est soumise à une réglementation (identification, possession d'un passeport européen, vaccinations obligatoires à jour ...) auquel l'exposant devra se conformer.

DROIT A L'IMAGE

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toute la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image à des fins non commerciales.

CLASSES D'ENGAGEMENT

NB. Pour toutes les classes (sauf STERILISEE), la date prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

NB. Pour toutes les classes où un âge maximum est spécifié, cette limite d'âge s'entend de façon stricte : Par exemple, "6 mois" signifie "6 mois pile", c'est-à-dire "6 mois et 0 jours".

CLASSE OUVERTE - Chiens âgés de 15 mois minimum

CLASSE TRAVAIL - Chiens âgés de 15 mois minimum

Classe réservée aux chiens ayant obtenu au minimum un brevet dans une des disciplines SCC

CLASSE INTERMEDIAIRE - Chiens âgés de 15 à 24 mois

CLASSE JEUNE - Chiens âgés de 9 à 18 mois

CLASSE PUPPY - Chiens âgés de 6 à 9 mois

CLASSE BABY - Chiens âgés de 3 à 6 mois

CLASSE VETERAN - Chiens de 8 ans et plus

CLASSE STERILISEE - Tous âges et sexes confondus

*En outre, le jour de l'exposition, pourront être constitués des **LOTS D'ELEVAGE** : De 3 à 5 chiens (inscrits à l'exposition dans une des classes ci-dessus), sans distinction de sexe, nés chez le même producteur ou lui appartenant, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants.*

NB. C'est le seul cas où l'engagement a lieu le jour de l'exposition.

TITRES ATTRIBUES

Dans chaque classe, les trois meilleurs chiens seront primés.

Dans les classes **OUVERTE, TRAVAIL, INTERMEDIAIRE, JEUNE, VETERAN** et **STERILISEE**, tous les chiens recevront un qualificatif, sauf ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessous (**QUALIFICATIFS**).

Dans les classes **PUPPY et BABY**, les chiens ne recevront pas de qualificatif, mais une simple appréciation (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant).

MEILLEUR MALE / MEILLEURE FEMELLE :

Sont rappelés sur le ring, le premier des classes OUVERTE, TRAVAIL, INTERMEDIAIRE, JEUNE et VETERAN.

MEILLEUR DE RACE :

Sont rappelés sur le ring, le MEILLEUR MALE et la MEILLEURE FEMELLE.

MEILLEUR LOT D'ELEVAGE : Titre attribué par un ou plusieurs juges sur le ring d'honneur, en tenant compte de l'homogénéité.

QUALIFICATIFS

Les juges pourront attribuer, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs définis ci-dessous

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas éliminatoires.

ASSEZ BON : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.